

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 juin 2016

RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3833)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 233

présenté par
Mme Gaillard

ARTICLE 2

À l'alinéa 10, après le mot :

« nette »,

insérer les mots :

« de biodiversité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.